



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/04/2026

AFFICHEE LE :

21/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 33

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

28 avril 2026

L’an deux mil vingt six, le 27 avril , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Alexia ATCHRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Marine THOMAS, André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Murielle DUVET

ABSENTS :

PROCURATIONS : Clément HUYGHE À Sandrine VAUDREVILLE, Philippe BOMBLED À David BLAIZOT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES

DELIBERATION N° **DELIB-2026-066**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Xavier ONRAED

La nomenclature M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Lorsque le Compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.

- Budget annexe Pompes funèbres :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2024 (002)	25 563,09 €
Recettes de fonctionnement 2025	1 775,84 €
Dépenses de fonctionnement 2025	- 9 622,04 €
Résultat	17 716,89 €

La section de fonctionnement du budget annexe Pompes Funèbres fait apparaître un résultat excédentaire de 17 716,89 €. La section d'investissement présente un solde nul, calculé comme suit :

Solde d'exécution 2024 (001)	0,00 €
Recettes d'investissement 2025	0,00 €
Dépenses d'investissement 2025	- 0,00 €
Résultat d'investissement	0,00 €

Ainsi, il vous est proposé d'affecter le résultat du budget annexe Pompes Funèbres de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Compte 002 : Excédent positif reporté 17 716,89 €

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-11,

Considérant que le Compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Pompes funèbres a été approuvé,

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 8 avril 2026,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AFFECTER** pour le budget annexe Pompes funèbres les résultats 2025 comme suit :
 - Compte 002 : Excédent positif reporté : 17 716,89 €
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à a bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	33	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET